Rappel des Congés de Noël

Numéro 72 Décembre 2014



Chaque joueur de TOP 14 dispose d'une période de congés « collective » dénommée « C » de 4 jours, du 22 décembre inclus au 25 décembre inclus, commune à tous les Joueurs d'un même Club. Cependant, TECH XV a demandé une

dérogation suite au retour d'un grand nombre sur les difficultés de la préparation du match se déroulant le 28 Décembre 2014. En effet, les staffs ne disposent que de deux jours pour préparer la rencontre, cette durée étant inférieure aux équipes qui se déplacent.

Une demande a donc été faite, afin de préserver la santé des joueurs, l'équité entre les équipes et la qualité de la préparation, limitant la période à trois jours du 23 Décembre 2014 inclus au 25 Décembre 2014 inclus.

Nous sommes toujours en attente de la décision de la Commission Paritaire.

Sommaire
Congés de Noël1
Enquête Mesures Sportives 2
TECH XV et ses activités3
Linkedin3
Paris Sportifs4
Vœux 20154



Chaque Joueur de PRO D2 bénéficie d'une période de congés à Noël, appelée période de congés « collective » dénommée « B » : de deux Semaines en continu, du 22 Décembre 2014 inclus au 4 janvier 2015 inclus, commune à tous les Joueurs de tous les Clubs. La reprise de l'entraînement peut dès lors intervenir dès le 5 janvier 2015. Toute

Convocation avant cette date et ce quel qu'en soit l'objet ne pourra donc avoir lieu.



Chaque Joueur de F1 bénéficie également d'une période de congés à Noël, du 22 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclus. Cette période est commune à tous les clubs. Par ailleurs, les parties invitent les clubs employeurs concernés à étendre cette période selon leurs calendriers et programmes sportifs respectifs.

OUTE L'ACTUALITÉ SUR WWW.TECHXV.ORG



Enquête Mesures Sportives

TECH XV a interrogé les entraîneurs professionnels et ses adhérents sur les différentes mesures sportives de ce début de saison. A l'ordre du jour de cette enquête :

- L'application des mesures sportives du New Deal
 - Passage du bonus défensif à 5 points
 - Suspension automatique d'un match après 3 cartons jaunes
 - > Temps limité du buteur sur pénalité et transformation
- Des propositions formulées par Fabrice Landreau
 - Gestion des cartons jaunes
 - Feuille de match à 26 joueurs
- Et des initiatives et propositions de championnats étrangers
 - Règles NRC
 - Proposition SANZAR

Ce retour permet à TECH XV de transmettre le positionnement des techniciens auprès des instances du rugby français et notamment de la Commission Sportive de la LNR (Ligue Nationale de Rugby) dont la dernière s'est tenue le Mardi 3 Décembre dernier et de la CCA (Commission Centrale des Arbitres) pour ainsi être force de propositions.

Retrouver l'intégralité de cette enquête sur notre site TECH XV.

MESURES NEW DEAL	POSITIF	NEGATIF	AUCUN IMPACT	SANS OPINION
Mesure 1 Bonus Défensif à 5 points	53 %	29 %	14 %	4 %
Mesure 2 Limitation temps du buteur	47 %	4 %	49 %	0 %
Mesure 3 Suspension après 3 cartons jaunes	44 %	4 %	35 %	17 %



TECH XV et ses activités

TECH XV et son équipe participent à de nombreuses commissions et réunions et sont par conséquent régulièrement en déplacement.

Pour nous suivre et rester connecté à l'actualité du Regroupement, nous vous rappelons que sur notre site internet, **un agenda récapitule toutes nos activités**. Retrouvez le <u>ici</u>.

Nos prochaines activités :

> 15 Décembre 2014 : CCNS – Commission Mixte Paritaire

> 16 Décembre 2014 : Commission paritaire F1

> 17 Décembre 2014 : CCNS – Sous Com CQP

> 18 Décembre 2014 : Assemblée Générale de la LNR



Chaque 1er mercredi du mois, les membres du Comité Directeur et l'Equipe de TECH XV se réunissent en conférence téléphonique pour échanger sur les dernières actualités et son positionnement.

Si vous voulez partager vos activités avec nous ou si vous avez des questions en vue des Commissions à venir, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Toutes nos coordonnées sont sur notre site Internet : TECH XV.

LINKEDIN

TECH XV continue de développer sa communication pour être toujours plus présent au sein des réseaux sociaux.

Nous avons remis à jour notre page Linkedin, celle-ci servira principalement à des fins professionnelles. À l'avenir, nous posterons sur ce réseau le rapport moral, notre campagne promotionnelle ainsi que des informations sur les entraîneurs sans emploi afin de les mettre en contact avec les nombreux clubs membres de LINKEDIN. Nous posterons également le résultat des enquêtes sportives que nous menons de même que toutes les informations relatives à notre Regroupement.

Linkedin nous servira de tremplin pour récupérer des offres d'emploi que nous diffuserons à nos adhérents.

Nous vous invitions à nous rejoindre sur notre page Linkedin ici.



Vigilance accrue sur les Paris Sportifs

Le croisement des fichiers de la FFR avec ceux de l'ARJEL a été acté en Comité Directeur de la FFR ainsi qu'en Comité Directeur de la LNR.

Ce croisement concernera dans un premier temps uniquement les joueurs et entraîneurs de TOP 14 et PRO D2 sur les paris effectués à compter du 1er juillet 2014.

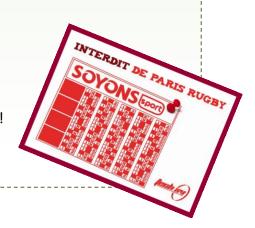
Pour rappel, les règlements de la FFR et la LNR interdisent aux acteurs des compétitions (notamment les acteurs des clubs professionnels) de :

- Engager, directement ou par personnes interposées, des mises sur des paris concernant des rencontres de TOP 14, de PRO D2, Coupes d'Europe, Jeux Olympiques, Tournois des 6 nations, Tests matchs, Matchs Coupe du Monde XV et 7 pour les internationaux.
- Communiquer à des tiers des informations privilégiées inconnues du public en vue de faciliter la réalisation d'une opération de paris.
- Réaliser des prestations de pronostics sportifs.
- Modifier le déroulement normal et équitable d'une compétition.

Les sanctions peuvent être :

Sportives : blâme à radiation
Financières : jusqu'à 30 000 €

Nous vous invitions à rappeler cette réglementation à vos joueurs!





ETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR WWW.TECHXV.ORG